



Fédération Nationale des Anciens d'Outre-Mer
et Anciens Combattants des Troupes de Marine



Comité National des Traditions des Troupes de Marine

N° 17-2014

Rueil-Malmaison, le 6 février 2014.

Objet : Semaine mémorielle Indochine (26 avril – 4 mai 2014) – **mise au point.**

Référence : Message diffusé le 4 février 2014 sous le titre « agression mémorielle – escamotage de la commémoration de l'Indochine, le 8 juin.. ? » par M. Michel Verger, vice-président du Cercle National des Combattants.

Messieurs les Présidents et Administrateurs,

Dans un message tendancieux largement diffusé au nom du Cercle National des Combattants le 4 février, M. Verger prétend que le gouvernement et des associations complices ou manipulées (sic) voudraient faire glisser subrepticement la date de commémoration des Morts pour la France en Indochine du 8 juin au 26 avril, autrement dit chercheraient à créer un nouveau « 19 mars ». Cette accusation démagogique touche directement notre fédération, partie prenante de cette semaine mémorielle.

Qu'en est-il ?

À la demande du Comité National d'Entente des Anciens d'Indochine (CNEAI) et avec le concours du général Simon, ancien président de l'Association Nationale des Anciens d'Indochine (ANAI) aujourd'hui dissoute, ainsi que de l'Association Nationale des Anciens Prisonniers et Internés d'Indochine (ANAPI), le conseil national exécutif du CNEAI, présidé par le CGA (2S) Bonnetête et dont fait partie la FNAOM, a demandé audience au ministre délégué auprès du ministre de la défense chargé des Anciens Combattants pour que le 60^e anniversaire de la fin des Guerres en Indochine soit commémoré dignement.

Or une cérémonie le 8 juin, qui tombe cette année le dimanche de Pentecôte, se serait en outre télescopée avec les cérémonies du 70^e anniversaire du Débarquement de Normandie, centrées sur le 6 juin et qui mobiliseront les autorités civiles et militaires de l'État ; il n'était donc pas possible de commémorer dignement le 60^e anniversaire de la fin des guerres d'Indochine à la date habituelle.

À ce jour, depuis octobre 2013 trois réunions se sont tenues autour du contrôleur général des armées Barcellini, conseiller spécial du ministre délégué, pour recueillir les souhaits des associations, définir un créneau de dates de commémoration et déterminer la forme des manifestations.

Les principes retenus ont été les suivants :

- une semaine mémorielle Indochine comprenant une journée nationale du souvenir, une date départementale de commémoration et un ravivage de la Flamme à Paris ;
- un créneau de dates à l'écart des trois élections de l'année (municipales, européennes et sénatoriales), hors du champ des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, des 70^{es} anniversaires des débarquements de Normandie et de Provence, à distance des cérémonies nationales (8 mai, 14 juillet, 11 novembre) et, bien entendu, avant la date du 20 juillet, anniversaire de la signature des Accords de Genève.

En conséquence, dans cet esprit, le créneau retenu a été : samedi 26 avril – dimanche 4 mai, dans lequel ont été placées les cérémonies de Mémoire Indochine :

- samedi 26 avril à 15h00 : cérémonie nationale au Mémorial des Guerres d'Indochine à Fréjus (Var) ;
- mardi 29 avril : cérémonies départementales (sauf pour Paris et le Var) ; à Paris, la journée du Soldat d'Outre-Mer aura lieu à 15h00 au Jardin d'Agronomie Tropicale du Bois de Vincennes et à 18h30 à l'Arc de Triomphe de l'Etoile ;
- samedi 3 mai à 18h30 : ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe en hommage à tous les Morts pour la France en Indochine.

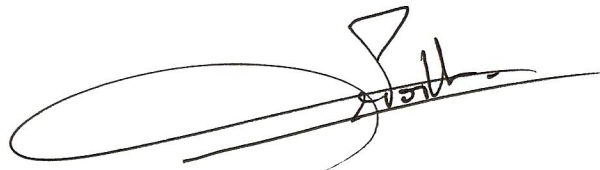
NB : concernant la journée nationale Indochine à Fréjus fixée au 26 avril, j'avais initialement proposé qu'elle ait lieu le dimanche 27 avril, journée de la Déportation, puisque les prisonniers et internés du Viet Minh ont le statut de déportés ; mais pour des raisons pratiques de disponibilité des autorités politiques et administratives et d'organisation des cérémonies, la DMPA et l'ONAC, qui en auront la charge, ont demandé à séparer les deux types de cérémonie. Nul parmi les participants – dont nos anciens d'Indochine - ne s'est ému du choix de la date du 26 avril.

Enfin, la note, adressée ce mois-ci par le ministre aux préfets, stipulera que le changement de la date de commémoration Indochine est exceptionnel et ne concernera que 2014. À partir de 2015, les cérémonies Indochine auront de nouveau lieu le 8 juin conformément au décret de 2005. Bien entendu, pour les associations concernées, la bataille de Diên Biên Phu pourra être commémorée selon les errements en vigueur.

J'espère vous avoir convaincus que nous avons choisi - et moi en particulier pour la FNAOM/ACTDM et le CNT -, le meilleur compromis possible pour honorer dignement et globalement les Morts pour la France en Indochine. Je vous demande de vous impliquer dans ces cérémonies de Mémoire et, dans vos départements respectifs, de vous rapprocher de vos offices départementaux des anciens combattants pour leur organisation « pour qu'au nom de Dieu,

Vive la Colonie !⁴

Le général (2S) Armel Le Port
Président de la Fédération et du Comité



Destinataires :

- tous présidents d'amicales et d'associations
- tous administrateurs de la FNAOM et du CNT

Copie à :

- M. le CGA Barcellini, MINDAC
- M. Le CGA (2S) Bonnetête, CNEAI et ANAPI
- M. le général (2S) Simon
- MM. les présidents du Souvenir Français, de l'UNC, de la FNAM, de L'UNACITA, de l'ACUF, de la FSALE et de l'UNP.